

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 3 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Délibération n° 2022-134

Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution du marché 2022-04 - Réseau intercommunal des transports publics - Services de transports réguliers et scolaires de l'Agglomération Provence Verte en 4 lots

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, GUEIT Laurent donne procuration à TONARELLI Patrice, PORZIO Claude donne procuration à RULLAN Nicole, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

Absents : AUDIBERT Eric, BOURLIN Sébastien, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy GIULIANO

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 1231-1 du Code des transports, et conformément aux dispositions de la Loi NOTRE, l'Agglomération Provence Verte est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son ressort territorial ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2022-04, ayant pour objet la mise en œuvre et l'exploitation de lignes régulières et scolaires de transport routier de voyageurs au sens du code des transports, décomposé en 4 lots géographiques ;

CONSIDERANT qu'une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles R.2124-1, L.2124-2 et R.2161.2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, a été mise en œuvre ;

CONSIDERANT qu'une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles R.2124-1, L.2124-2 et R.2161.2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, a été mise en œuvre ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans remise en concurrence, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la durée du marché est fixée à 48 mois à compter du 1^{er} septembre 2022 et que chaque lot comporte les minimums et maximums de commande suivant :

Lot n°	Caractéristiques	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
01	DESSERTE DES COMMUNES DE BRIGNOLES - CAMPS LA SOURCE - COTIGNAC - CARCES - MONTFORT SUR ARGENS - CORRENS - LA CELLE - LE VAL - TOURVES - VINS SUR CARAMY - LA ROQUEBRUSSANNE - MAZAUGUES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - NEOULES - GAREOULT - FORCALQUEIRET VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTE DE TOURVES ET BRIGNOLES INTRA-MUROS	2 000 000 €	3 200 000 €
02	DESSERTE DES COMMUNES DE BRAS - NANS LES PINS - PLAN D'AUPS SAINTE BAUME - POURCIEUX - POURRIERES - OLLIERES - ROUGIERS - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - TOURVES - BRIGNOLES VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTE DE POURRIERES ET DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME INTRA-MUROS	1 900 000 €	2 900 000 €
03	DESSERTE DES COMMUNES DE CARCES - CORRENS - COTIGNAC - ENTRECASTEAUX - MONTFORT SUR ARGENS VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	150 000 €	280 000 €
04	DESSERTE DES COMMUNES DE FORCALQUEIRET - GAREOULT - MAZAUGUES - LA ROQUEBRUSSANNE - NEOULES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - GAREOULT - ROCBARON - SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSEOLE VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTE DE ROCBARON INTRA-MUROS	650 000 €	940 000 €

CONSIDERANT que chaque lot comporte une clause d'insertion par l'activité professionnelle dont le nombre d'heures d'insertion à réaliser par le titulaire ainsi que les modalités de mise en œuvre sont indiquées dans le cahier des charges ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 23 février 2022 et que la date limite de réception des offres était fixée au 24 mars 2022 12h00 ;

CONSIDERANT qu'une offre par lot a été déposée dans les délais et qu'il a été procédé à son analyse conformément aux critères de choix énoncés dans le Règlement de la consultation ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 mai 2022 a attribué chaque lot de la manière suivante :

Lots		Attributaires	Montant en € HT
01	DESSERTES DES COMMUNES DE BRIGNOLES - CAMPS LA SOURCE - COTIGNAC - CARCES - MONTFORT SUR ARGENS - CORRENS - LA CELLE - LE VAL - TOURVES - VINS SUR CARAMY - LA ROQUEBRUSSANNE - MAZAUGUES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - NEOULES - GAREOULT - FORCALQUEIRET VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTES DE TOURVES ET BRIGNOLES INTRA-MUROS	Groupement : SARL SAMOVAR (83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME) mandataire, SARL AUTOCARS DE NALE FRERES (83170 BRIGNOLES), AUTOCARS HALBIG (83143 LE VAL), SAS TRANSDEV VAR (83210 LA FARLEDE)	Montant minimum annuel : 2 000 000 € H.T / Montant maximum annuel : 3 200 000 € H.T
02	DESSERTES DES COMMUNES DE BRAS - NANS LES PINS - PLAN D'AUPS SAINTE BAUME - POURCIEUX - POURRIERES - OLLIERES - ROUGIERS - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - TOURVES - BRIGNOLES VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTES DE POURRIERES ET DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME INTRA-MUROS	Groupement : SARL SAINT MAXIMIN AUTOCARS (83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME) mandataire, SARL SOCIETE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DU VAR SODETRAV - KEOLIS (83401 HYERES)	Montant minimum annuel : 1 900 000 € H.T / Montant maximum annuel : 2 900 000 € H.T
03	DESSERTES DES COMMUNES DE CARCES - CORRENS - COTIGNAC - ENTRECASTEAUX - MONTFORT SUR ARGENS VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Groupement : SARL S.N.A.B (83170 BRIGNOLES) mandataire, SAS TRANSDEV VAR (83210 LA FARLEDE), AUTOCARS HALBIG (83143 LE VAL)	Montant minimum annuel : 150 000 € H.T / Montant maximum annuel : 280 000 € H.T
04	DESSERTES DES COMMUNES DE FORCALQUEIRET - GAREOULT - MAZAUGUES - LA ROQUEBRUSSANNE - NEOULES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - GAREOULT - ROCBARON - SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTES DE ROCBARON INTRA-MUROS	Groupement : SARL AUTOCARS BLANC (83170 BRIGNOLES) mandataire, SARL AUTOCARS DE NALE FRERES (83170 BRIGNOLES)	Montant minimum annuel : 650 000 € H.T / Montant maximum annuel : 940 000.00 € H.T

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à signer les lots n°1, 2, 3 et 4 du marché 2022-04 - Réseau intercommunal des transports publics - Services de transports réguliers et scolaires de l'Agglomération Provence Verte en 4 lots avec les entreprises précitées, ainsi que tous les actes afférents au marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 3 juin 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND